DAF 2025\_000457 - PROJET ESID 25 115

**MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX**

**CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES**

**(CCTP)**

**Maître de l’ouvrage** : État - Ministère de la défense

**Maîtrise d’œuvre** : Service d’infrastructure de la défense Sud Est

USID de Lyon – antenne d’Ambérieu

**Objet du marché** :

**AMBERIEU EN BUGEY (01) – BASE AERIENNE 278 - ANNEXE CAUDRON**

**TRAVAUX DE RENOVATION ET DE REAMENAGEMENT INTERIEURS**

**LOT 2 : PLATRERIE – PEINTURE – FAUX PLAFOND – REVETEMENT DE SOL – CLOISONS MOBILES**

[1 **CLAUSES GENERALES** 3](#_Toc202866077)

[1.1 NOTE PRELIMINAIRE 3](#_Toc202866078)

[1.2 CONSISTANCE DES TRAVAUX 3](#_Toc202866079)

[1.3 NORMES ET REGLEMENTS 3](#_Toc202866080)

[1.4 OBLIGATIONS DE L’ENTREPRISE 3](#_Toc202866081)

[1.5 CARACTERE COMPLET DU PRIX GLOBAL ET FORFAITAIRE 4](#_Toc202866082)

[1.6 GESTION DES DECHETS 4](#_Toc202866083)

[2 DESCRIPTION DES PRESTATIONSA REALISER 5](#_Toc202866084)

[2.1 PRESTATIONS GENERALES 5](#_Toc202866085)

[2.1.1 Etudes d’exécution 5](#_Toc202866086)

[2.1.2 Installations de chantier 5](#_Toc202866087)

[2.1.3 Dossier des ouvrages exécutés 5](#_Toc202866088)

[2.2 TRAVAUX DE PLATRERIE 6](#_Toc202866089)

[2.2.1 Dépose de revêtements muraux 6](#_Toc202866090)

[2.2.2 Doublage isolant 6](#_Toc202866091)

[2.2.3 Doublage non isolant 6](#_Toc202866092)

[2.3 TOILE DE VERRE 7](#_Toc202866093)

[2.4 TRAVAUX DE PEINTURE 7](#_Toc202866094)

[2.4.1 Impression et mise en peinture de toile de verre 7](#_Toc202866095)

[2.4.2 Mise en peinture des blocs-portes intérieurs 7](#_Toc202866096)

[2.4.3 Remise en peinture d’éléments en bois 8](#_Toc202866097)

[2.5 MENUISERIES INTERIEURES 8](#_Toc202866098)

[2.5.1 Bloc-portes intérieurs 8](#_Toc202866099)

[2.5.2 Fourniture et pose d’une porte métallique de sécurité 9](#_Toc202866100)

[2.6 FAUX-PLAFOND 9](#_Toc202866101)

[2.6.1 Création d’ossatures primaires 9](#_Toc202866102)

[2.6.2 Laine de verre 9](#_Toc202866103)

[2.6.3 Réalisation de faux-plafonds 9](#_Toc202866104)

[2.7 REVETEMENT DE SOL PVC 10](#_Toc202866105)

[2.8 CLOISONS 10](#_Toc202866106)

[2.8.1 Cloisons sanitaires 10](#_Toc202866107)

[2.8.2 Cloisons mobiles pliantes 11](#_Toc202866108)

[2.9 NETTOYAGE DE FIN DE CHANTIER 11](#_Toc202866109)

# **CLAUSES GENERALES**

## NOTE PRELIMINAIRE

L’entrepreneur du présent lot est tenu de prendre connaissance des pièces écrites qui y sont mentionnées, notamment en ce qui concerne les conditions générales du marché, les obligations faites à tous les corps d’état, les frais particuliers à sa charge.

Les entreprises devront prendre toutes les dispositions nécessaires pour ne pas entraîner de perturbations et notamment :

* bruits en limites de zones en service,
* propagation de la poussière.

## CONSISTANCE DES TRAVAUX

Les travaux concernent principalement :

* La pose de doublage isolant et non isolant,
* La pose de bloc-portes intérieurs,
* La pose de toile de verre,
* La mise en peinture de toile de verre,
* La mise en peinture de portes et boiseries,
* La pose de laine de verre dans les combles,
* La pose d’ossature primaire de faux-plafond,
* La réalisation de faux plafonds suspendus,
* La pose de revêtement de sol PVC,
* La pose de cloisons sanitaires et de séparateurs d’urinoirs,
* La pose de cloisons mobiles,
* Le nettoyage de fin de chantier.

## NORMES ET REGLEMENTS

Les ouvrages devront être exécutés conformément aux documents réglementaires en vigueur à la date de signature du marché (DTU, normes UNM, règles professionnelles, ...) et notamment :

* DTU 25.41 : Ouvrages en plaques de plâtre
* DTU 35.1 : Cloisons démontables
* DTU 36.1 : Menuiseries bois
* DTU 53.2 : Revêtements de sol PVC collés
* DTU 58.1 : Plafonds suspendus
* DTU 59.1 : Travaux de peinture des bâtiments
* DTU 59.4 : Mise en œuvre des papiers peints et des revêtements muraux

## OBLIGATIONS DE L’ENTREPRISE

Toutes les dispositions précisées dans le présent document doivent être respectées tant en ce qui concerne le choix des matériaux que leur mode d'exécution.

L'Entrepreneur reconnaît avoir suppléé par ses connaissances professionnelles aux détails ou précisions qui auraient pu être oubliés au descriptif ou sur les plans. Il doit prévoir tous les travaux indispensables étant entendu qu'il doit assurer le complet et le parfait achèvement des travaux demandés. Aussi, il ne saurait être accordé de majoration sur le prix consenti pour raison d'omission ou d'imprécision dans les clauses techniques ou sur les plans.

L'Entrepreneur doit vérifier sur le terrain les cotes, métrés ou dimensions portés sur les plans. En cas de doute, il doit en référer immédiatement au maître d'œuvre, faute de quoi il sera tenu pour responsable des erreurs qui pourraient se produire et de leurs conséquences.

La totalité des travaux sont réalisés selon les « règles de l'art », en conformité avec la réglementation en vigueur.

## CARACTERE COMPLET DU PRIX GLOBAL ET FORFAITAIRE

Le prix global comprend implicitement toutes les fournitures, prestations, façons nécessaires au parfait achèvement des ouvrages

En outre, il comprend (liste non exhaustive) :

- les études d’exécution,

- les moyens de levage et d’accès nécessaires à l’exécution des travaux (échafaudage, garde-corps, nacelle, grue mobile…),

- la mise en place de toutes les dispositions et équipements de sécurité demandés par le coordonnateur SPS,

- les fournitures,

- les approvisionnements,

- la gestion des déchets de chantier,

- la coordination avec les autres lots techniques,

- la protection en cours de chantier et le nettoyage final des ouvrages réalisés pour la réception,

- les essais et réglages éventuels,

- la constitution du dossier d’exécution des ouvrages.

## GESTION DES DECHETS

Durant les travaux, l’entrepreneur devra évacuer les matériaux issus des démolitions et les déchets de chantier, à la décharge agréée de son choix à ses frais. La gestion de tous les déchets issus du chantier se fera par :

- la mise en place et maintien pendant la durée du chantier, de bennes permettant un tri sélectif des matériaux selon leur filière d’élimination ;

- la fourniture d’une notice précisant le mode opératoire de démolition et d’élimination des déchets (indication des filières locales d’élimination et modes opératoires favorables à la valorisation) ;

- le suivi des déchets.

Aucun dépôt ne sera toléré aux alentours des bâtiments, excepté en conteneurs ou bennes mobiles, enlevés régulièrement en fin de semaine.

Afin d’assurer la traçabilité règlementaire des déchets issus du présent marché, la dématérialisation des bordereaux de suivi des déchets issus du présent marché, qu’ils soient dangereux, polluants organiques persistants ou non dangereux, est assurée via l’utilisation de l’outil numérique gratuit « Trackdéchets » (https://trackdechets.beta.gouv.fr/), développé par le Ministère de la Transition Ecologique.

Le Titulaire s’assure de la création des bordereaux de suivi de déchets (BSD) via Trackdéchets. Ces BSD sont créés soit par le Titulaire, soit par le transporteur.

Le Titulaire s’assure que les BSD sont générés à minima cinq (5) jours avant l’enlèvement des déchets. Dès création du document, le Titulaire en informe par courriel l’Acheteur (=producteur).

Les entreprises de transport, collecte et traitement des déchets non dangereux, intervenant au profit du Titulaire, sont obligatoirement inscrites sur Trackdéchets.

Les informations relatives à l’Acheteur (=producteur) sont les suivantes :

SIRET :13000190200274

ESID de Lyon

BP97423

69347 Lyon Cedex 07

Adresse mail : denis.chabert@intradef.gouv.fr

Les informations relatives au chantier sont les suivantes :

Base aérienne 278 d’Ambérien en Bugey

Avenue du colonel Chambonnet

01500 AMBERIEU EN BUGEY

Les BSD et BSDA sont nommés selon le modèle suivant :

« USID LVV-BA 278 - Rénovation bâtiment CAUDRON»

L’Acheteur transmet au Titulaire les codes et numéros concernés lors de la première réunion après notification du marché.

Lorsque les BSD sont créés par le transporteur, le Titulaire fait sien de fournir à celui-ci les informations relatives aux déchets (codes, quantités estimées, n° de certificat d’acceptation préalable, etc).

En cas d’évacuation de terres excavées et/ou sédiments, le Titulaire renseigne en sus les informations relatives à l’appellation du déchet et aux « terres et sédiments » sur le BSD (parcelle(s) cadastrale(s), références d’analyses…).

En cas de manquement, le Titulaire encourt les pénalités prévues à l’article 4.3.1 du CCAP.

# DESCRIPTION DES PRESTATIONSA REALISER

## PRESTATIONS GENERALES

### Etudes d’exécution

Au titre des études d’exécution, le titulaire devra fournir pour validation avant démarrage des travaux:

* Le plan particulier de sécurité et de protection de la santé (PPSPS) ;
* Le planning prévisionnel des travaux ;
* L’échéancier financier des travaux ;
* Les plans d’exécution ;
* Les fiches techniques et échantillons relatifs aux matériaux proposés.

### Installations de chantier

Les installations de chantier communes sont à la charge du lot n°1.

Les coffrets électriques de chantier seront mis à disposition par le titulaire du lot n°3.

Le titulaire ne devra réaliser que la mise en place et le repliement du matériel spécifiquement lié à l’exécution des travaux objet du présent lot (échafaudage, nacelle,…..).

### Dossier des ouvrages exécutés

Le Dossier des Ouvrages exécutés sera fourni (D.O.E) en 3 exemplaires (2 papier + 1 CD). Il devra comprendre les fiches et avis techniques relatifs aux matériaux et matériels mis en œuvre.

## TRAVAUX DE PLATRERIE

### Dépose de revêtements muraux

Le marché comprend la dépose des revêtements muraux présents sur les murs et cloisons conservés devant être recouverts d’un doublage et/ou d’une nouvelle toile de verre.

Localisation : pièces 1, 8 et 9

### Doublage isolant

Le titulaire devra réaliser un doublage isolant des murs donnant sur l’extérieur (même partiellement) de l’ensemble des locaux rénovés sur une hauteur de 3,50 mètres.

Le complexe isolant sera constitué d’une plaque de plâtre associée à un panneau isolant en polystyrène graphité et aura pour caractéristiques :

- R ≥ 3,8 m².K/W en partie courante et R≥0,65 m².K/W pour les encadrements de menuiseries extérieures,

- réaction au feu : B-s1, d0.

Les plaques et l’enduit devront être de classe A+ en ce qui concerne les émissions dans l’air intérieur.

La prestation comprend :

- la préparation du support pour assurer une parfaite adhérence,

- le collage au mortier adhésif du doublage,

- la mise en place de cornière de renfort à chaque angle saillant,

- la réalisation des joints avec bande à joint et enduit,

- le dépose et la repose des baguettes de finition présentes au niveau de l’ouverture entre les pièces 13 et 14.

Localisation : ensemble des pièces sauf poteaux coté extérieur pièce 13 et pièce 14

### Doublage simple

Le titulaire devra réaliser un doublage en plaques de plâtre de la quasi-totalité des murs et cloisons sans doublage isolant sur une hauteur de 3,20 mètres.

Les plaque de plâtre auront pour réaction au feu : B-s1, d0.

Les plaques et l’enduit devront être de classe A+ en ce qui concerne les émissions dans l’air intérieur.

La prestation comprend :

- la préparation du support pour assurer une parfaite adhérence,

- le collage au mortier adhésif du doublage,

- la réalisation des joints avec bande à joint et enduit.

Localisation : ensemble des pièces sauf pièce 14

## TOILE DE VERRE

Le marché comprend la fourniture et la pose de toile de verre sur supports neufs (doublages réalisés au titre des articles 2.2.1 et 2.2.2) et existants.

La toile de verre devra :

- être de classe au feu : B-s1, d0,

- avoir un grammage minimal de 180 g/m²,

- être de classe A+ en ce qui concerne les émissions dans l’air intérieur.

Cette prestation comprend :

- le nettoyage du support pour assurer une parfaite adhérence,

- le marouflage d’une toile de verre dans une couche de colle,

- le nettoyage des excédents de colle éventuels.

Localisation : ensemble des murs et cloisons hors parties recouvertes par le carrelage mural posé par le titulaire du lot

## TRAVAUX DE PEINTURE

### Impression et mise en peinture de toile de verre

L’entreprise devra procéder à la réalisation d’une couche d’impression et de deux couches de finition en peinture acrylique sur les doublages et cloisons revêtus de toile de verre au titre de l’article 2.2.5.

L’impression et la peinture devront être éco-labellisée et de classe A+ en ce qui concerne les émissions dans l’air intérieur.

Une teinte spécifique pourra être choisie pour chaque pièce sur RAL ou présentation d’échantillons par l’entreprise.

Sont également comprises toutes les sujétions pour la protection des sols, des huisseries, des interrupteurs et tout autre élément non peint.

Localisation : ensemble des doublages et cloisons créés (faces apparentes)

### Mise en peinture des blocs-portes intérieurs

Le titulaire devra procéder à la mise en peinture des blocs-portes intérieurs posés dans le cadre du présent marché (voir article 2.4 .1 ci-après) plus un bloc-porte existant qui devra ainsi faire l’objet d’un ponçage préalable.

La peinture devra être éco-labellisée et de classe A+ en ce qui concerne les émissions dans l’air intérieur.

La peinture sera adaptée au support bois.

Une teinte spécifique pourra être choisie pour chaque porte sur RAL ou présentation d’échantillons par l’entreprise.

Cette prestation comprend :

o la protection des parties non peintes (sol, poignées etc. ….),

o la réalisation de deux couches de peinture minimum sur chacune des deux faces (sauf porte de la pièce 14 donnant sur la cage d’escaliers de la sous–station)

Localisation : ensemble des blocs-portes intérieurs

### Remise en peinture d’éléments en bois

Le titulaire devra procéder à la remise en peinture d’éléments bois existants.

La peinture devra être éco-labellisée et de classe A+ en ce qui concerne les émissions dans l’air intérieur.

La peinture sera adaptée au support bois.

Une teinte spécifique pourra être choisie pour chaque porte sur RAL ou présentation d’échantillons par l’entreprise.

Cette prestation comprend :

- la préparation des boiseries (ponçage, dépoussériage)

- la protection des parties non peintes,

- la réalisation de deux couches de peinture minimum sur chacune des deux faces.

Localisation : - pièces 9, 13 et : baguettes décoratives de finition présentes au niveau des ouvertures

- entre pièces 9 et 13 : tablettes bois présentes au niveau des ouvertures

## MENUISERIES INTERIEURES

### Bloc-portes bois

Le marché comprend la fourniture et la pose sur les cloisons créées ou existantes de bloc-portes intérieurs en bois à un vantail de dimensions de passage l : ,40 m x h : 2,04 m ou l : 0,93 m x h : 2,04 m.

Ils devront être éco-labellisés PEFC et de classe A+ en ce qui concerne les émissions dans l’air intérieur.

Les vantaux seront à âme pleine, isoplan et d’épaisseur minimale 40 mm.

Les portes comprendront une poignée métallique et une serrure à canon européen compatible avec l’organigramme du bâtiment.

Le titulaire devra également mettre en place un arrêt de porte.

Les blocs-portes auront une finition « prête à peindre ».

Localisation : - pièce 1 : une porte double de dimensions de passage l : 1,40 m x h : 2,04 m

- pièce 2 : une porte simple de dimensions de passage l : 0,93 m x h : 2,04 m

- pièce 3 : une porte simple de dimensions de passage l : 0,93 m x h : 2,04 m

- pièce 5 : une porte simple de dimensions de passage l : 0,93 m x h : 2,04 m

- pièce 6 : une porte simple de dimensions de passage l : 0,93 m x h : 2,04 m

- pièce 7 : une porte double de dimensions de passage l : 1,40 m x h : 2,04 m

- pièce 10 : une porte simple de dimensions de passage l : 0,93 m x h : 2,04 m

- pièce 9 et 11 : deux portes simples de dimensions de passage l : 0,93 m x h : 2,04 m avec impostes vitrés de hauteur 0,40 m environ.

### Porte métallique de sécurité

Le marché comprend la fourniture et la pose d’une porte métallique de sécurité double peau en acier zingué avec remplissage par tôle plane et isolant.

Elle devra être équipée :

- d’une béquille côté extérieur,

- d’une barre anti panique côté intérieur,

- d’une serrure de sûreté compatible avec organigramme existant,

- d’une butée de porte fixée au sol,

- d’une ferme porte hydraulique type anti-vandalisme à glissière.

La finition sera réalisée par thermo-laquage par poudre polyester, teinte RAL au choix du maître d’œuvre.

Localisation : sous-sol local SIC – dimensions de passage 0 ,93 m x 2,04 m

## FAUX-PLAFOND

### Ossatures primaires

Le marché comprend la création d’ossatures primaires en complément de celles en bois déjà existantes afin de permettre la fixation des ossatures secondaires nécessaires à la réalisation du nouveau faux-plafonds.

Les ossatures primaires devront être dimensionnées pour supporter en plus des faux-plafond une épaisseur de 10 centimètres de laine de verre.

Localisation : pièces 1, 8, 9 et 10

### Laine de verre

Une épaisseur de 10 centimètres de laine sera mise en place sur les ossatures primaires de faux-plafond existantes et crées.

Celle-ci aura pour caractéristiques :

- R ≥ 3,15 m².K/W,

- réaction au feu Euclasse F,

- revêtue d’un surfaçage kraft sur une face,

Localisation : toutes les pièces sauf 12 et 13

### Faux-plafonds suspendus

Le titulaire devra procéder à la réalisation de faux plafonds constitués de dalles sur ossature métallique.

La hauteur sous-plafond sera de 3,00 mètres sauf dans la pièce 8 dans laquelle il sera à une hauteur de 2,50 mètres pour permettre l’installation de la CTA double-flux par le titulaire du lot 3.

Le faux-plafond devra être continu au niveau des ouvertures entre les pièces 9 et 13.

Les dalles auront pour dimensions 0,60 m x 0,60 m x 0,02 m.

Elles devront :

- être de classe A+ en ce qui concerne les émissions dans l’air intérieur,

- avoir pour classe de réaction au feu A2-s1,dO,

- avoir un indice d’isolation acoustique entre pièces Dnfw ≥ 41 dB selon la norme ISO 10848-2,

- avoir une isolation acoustique αw ≥ 0,90,

- avoir un indice d’affaiblissement acoustique pondéré Rw ≥ 20 dB selon la norme ISO 10140-2.

- être compatibles avce les locaux humides dans les pièces 6, 10, 11 et 12.

Cette prestation comprend :  
- la fourniture et la pose des ossatures métalliques,

- la fourniture et la pose des dalles,

- la fourniture et la pose d’une trappe d’accès aux combles avec échelle escamotable dans la pièce 3 et dans la circulation de la pièce 9,

- le nettoyage des dalles et ossatures avant réception.

Localisation : - ensemble des locaux

## REVETEMENT DE SOL PVC

Le marché comprend la fourniture et la pose sur chape ciment réalisé par le titulaire du lot 1 de revêtements de sol PVC en lès de caractéristiques :

* Epaisseur : 2 mm minimum,
* Couche d’usure : 0,7 mm minimum,
* Classement UPEC : U4P3,
* Résistance à la glissance : R9 minimum
* Réaction au feu : Bfl-s1,
* Classement relatif aux émissions dans l’air intérieur : A+.

Le motif et la couleur du revêtement seront choisis par le maitre d’œuvre sur présentation d’échantillons.

La prestation comprend :

- la préparation du support (primaire d’accrochage),

- la fourniture et la pose du revêtement de sol avec soudure à chaud des lès,

- la fourniture et la pose de plinthes PVC assorties,

- la fourniture et la pose des éléments de finition nécessaires tels que barres de seuil,…..

Localisation : - ensemble des pièces sauf 5, 9, 10, 11 et 13

## CLOISONS

### Cloisons sanitaires

Le marché comprend la fabrication sur mesures et la pose de cloisons préfabriquées sanitaires avec portes incluses afin de créer les cabines WC.

La hauteur des cabines crées sera au minimum de 2,20 m avec vide au sol de 100 mm maximum.

Elles seront constituées de panneaux stratifié compact d’épaisseur minimale 10 mm avec traitement anti-bactérien et garanti pour un usage en milieu humide. Ils devront également bénéficier d’un label FSC et PEFC.

Les portes auront une hauteur d’environ 2,00 mètres et seront équipées au minimum de trois paumelles en aluminium avec axe en inox et d’un verrou coulissant avec pêne en aluminium.

Les portes seront à ouverture vers l’extérieur et se refermeront automatiquement par inertie.

Les parties accessibles comprendront des chants bombés et des angles arrondis.

Le motif et la teinte des panneaux seront laissés au choix du maitre d’œuvre sur présentation d’échantillons.

Localisation (suivant plan joint au DCE) : pièces 9 et 11

### Cloisons mobiles pliantes

Au titre du présent marché, le titulaire devra procéder à la fabrication sur mesure et à la pose de cloisons mobiles pliantes posées sur une barre de seuil porteuse qui sera partiellement encastrée dans le revêtement de sol posé au titre de l’article 2.4 ci-avant.

Les cloisons seront à un vantail désaxé par rapport à la barre de seuil.

Elles auront une hauteur totale de 3,00 mètres et seront constitués de panneaux d’agglomérés d’épaisseur minimale 12 mm et encadrés par des profils aluminium. Le dernier panneau de chaque cloison fera office de porte avec ouverture vers l’extérieur et devra avoir une largeur minimale de 0,90 mètre.

L’étanchéité phonique sera assurée par des joints souples et hauts.

L’affaiblissement acoustique des cloisons sera au minium de 41 dB.

La couleur des cloisons sera laissée au choix du maître d’œuvre sur présentation d’un nuancier.

Localisation : - pièce 8

## NETTOYAGE DE FIN DE CHANTIER

L’entreprise devra procéder au nettoyage complet des locaux rénovés avant réception.

Ce nettoyage comprend :

* le balayage et l’enlèvement des déchets restants après le nettoyage des autres corps d'état,
* le grattage soigné de tous les matériaux adhérents (plâtre, ciment, mastic, peinture vernis, etc....),
* le lavage et le détachage à l'aide de tous produits adaptés,
* le rinçage parfait à l'eau claire et avec essuyage soigné,
* les reprises éventuelles de peinture et revêtement mural des zones détériorées.

Il s'applique au nettoyage :

* des sols,
* des revêtements verticaux (murs, portes ....),
* de la quincaillerie ordinaire (pênes de serrures, les crémones, etc. ....),
* des vitrages et menuiseries intérieures et extérieures,
* des grilles et bouches de ventilation.

Localisation : ensemble des pièces sauf 13